



# PROJET ASSOCIATIF 2016-2021

# SOMMAIRE

Agir pour une société plus inclusive	3
Orientations générales	5
Assumer la Responsabilité Sociétale de l'Association	5
Définir les nouvelles orientations	5
Axes d'évolution du projet 2016-2021	6
Construire une nouvelle organisation territoriale	6
Adapter les activités à partir d'évolutions majeures	6
Les engagements	6
Individualiser les parcours	6
Affirmer la politique d'évaluation, de certification et de gestion des risques	7
Innover dans nos pratiques	7
Les actions solidaires	8
Historique de l'AD PEP 36	9
L'AD PEP dans l'Indre	12

# Agir pour une société plus inclusive

L'AD PEP36, association loi 1901 créée le 12 mars 1916, est affiliée à la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public reconnue d'utilité publique le 16 août 1919.

L'AD PEP36 développe un fort partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental, l'Education Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les services de soins, les municipalités, les communautés de communes et les entreprises locales.

L'association constitue aujourd'hui une entreprise solidaire de plus de 200 salariés au service de plus de 3 000 enfants, d'adolescents et d'adultes handicapés ou en difficultés. Elle s'inscrit pleinement dans la vie de son territoire et assume à ce titre entièrement sa responsabilité sociétale qu'elle met en œuvre dans l'ensemble de sa politique et des actions qu'elle mène.

Deux domaines d'activités permettent cet accompagnement de la personne : le domaine Sanitaire, Social et Médico-Social et le domaine Vie Associative.

Le projet associatif est le document de référence de la vie associative de l'AD PEP36. Il a pour but de renforcer l'identité et l'efficacité de l'Association dans les années futures par les perspectives qu'il trace.

Le projet réaffirme les **principes fondateurs** des PEP inscrits dans le préambule de ses statuts.

**Solidarité** : caractéristique des personnes qui choisissent ou ressentent l'obligation morale d'assister d'autres personnes.

**Laïcité** : respect de la liberté de conscience et de culte, primauté de la loi de la République sur les dogmes.

Ces deux fondements sont l'assurance des libertés individuelles ou collectives dans l'esprit d'une tolérance mutuelle ; ils sont la reconnaissance de l'égalité des droits à toute personne.

Les PEP rejettent toute forme de ségrégation de quelque nature que ce soit envers les enfants d'âge scolaire, les jeunes et les adultes en difficulté sociale ou en situation de handicap. Tous égaux en droit, il faut tout entreprendre pour qu'ils le soient en fait.

Ainsi affichées, la laïcité et la solidarité doivent servir de référence à toutes nos actions privilégiant le bien-être collectif, affirmant l'égalité des droits des personnes accompagnées dans le respect de leurs différences, et ainsi agir **pour une société plus inclusive**.

C'est la tenue de ces engagements qui nous permet de prétendre à une appartenance à l'**Économie Sociale et Solidaire**.

Le retour sur le Projet 2010-2015 et les évolutions législatives, réglementaires, sociétales et environnementales ont inspiré le Projet 2016-2021.

Il se veut attentif à l'actualité, prospectif et innovant, tout en restant inscrit résolument dans la mission de service public qui nous est confiée.

Il prend en compte la volonté d'une désinstitutionnalisation et l'évolution vers une notion de parcours en garantissant une réponse accompagnée pour tous.

Il veut répondre aux besoins des personnes accompagnées avec la préoccupation constante d'améliorer la qualité du service qui leur est rendu. Une attention toute particulière sera portée sur les conditions d'exercice des professionnels.

Il sert de socle à la déclinaison du projet d'établissement et/ou de service. C'est pourquoi l'évolution des services va tendre vers les préconisations, les attendus et les réformes envisagées et évoquées dans le rapport PIVETEAU « zéro sans solution », la réforme de la tarification (SERAPHIN PH), le projet « une réponse accompagnée pour tous » piloté par Mme DESAULLE ou la mise en œuvre de plateforme de services afin d'assurer de vrais parcours construits et correspondants au mieux aux besoins de nos usagers.

# Orientations générales

Le projet associatif doit permettre à l'ensemble des parties de l'AD PEP36 de s'approprier et de mettre en œuvre les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par l'ANESM (Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux) et l'HAS (Haute Autorité de Santé).

## Assumer la Responsabilité Sociétale de l'Association

La RSA se traduit par un **comportement transparent et éthique** qui doit :

- contribuer au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- prendre en compte les attentes des parties prenantes ; respecter les lois en vigueur et être compatible avec les normes internationales ;
- être intégrée dans l'ensemble de l'organisation et mise en œuvre dans ses relations ; et se décliner, dans le cadre d'une **gouvernance organisée**, autour de six thématiques fondamentales :
  - les **droits de l'homme** (devoir de vigilance, discrimination et groupes vulnérables, droits civiques et politiques, droit du travail, droits économiques, sociaux et culturels...) ;
  - les **relations et conditions de travail** (relations employeur-salarié, protection sociale, santé et sécurité au travail...) ;
  - l'**environnement** (prévention de la pollution, utilisation durable des ressources, protection de la biodiversité, lutte contre le changement climatique...)
  - la **loyauté des pratiques** (engagement politique responsable, lutte contre la corruption, concurrence loyale, lutte contre les déviances et les incivilités...) ;
  - les **usagers/clients de l'ESAT** (pratiques loyales, protection de la santé et de la sécurité des usagers/clients de l'ESAT, service de suite et après-vente, accès aux services essentiels, éducation et sensibilisation...) ;
  - la **communauté et le développement local** (éducation et culture, création d'emploi et développement des compétences, création de richesses et de revenus...).

## Définir les nouvelles orientations

Favoriser en tout lieu l'expression de l'utilisateur et ou de leurs représentants légaux ;

Accompagner chaque usager au plus proche des structures et des services de droit commun ;

Apporter sur chaque territoire des réponses de proximité par une mutualisation des moyens favorisant une meilleure couverture des besoins et des attentes et les rendre accessibles à tous ;

Prendre en compte la situation des personnes handicapées vieillissantes ou en situation de retraite. Développer le concept de Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées Handicapées Vieillissantes (MARPAHVI) dans l'Indre en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Conseil Départemental.

# Axes d'évolution du projet 2016-2021

## Construire une nouvelle organisation territoriale

Dans une logique d'inclusion, implanter des antennes de l'EME dans des écoles de proximité ;

Pour améliorer les conditions de vie des usagers et les conditions de travail des salariés, construire deux nouveaux foyers d'hébergement adaptés pour y regrouper les travailleurs handicapés des 4 sites actuels;

Mettre en place un programme de formation des administrateurs et préciser leurs missions notamment celles de référents d'établissements et un programme d'anticipation du renouvellement des instances.

## Adapter les activités à partir d'évolutions majeures

Poursuivre la transformation de l'organisation associative par l'innovation dans l'accompagnement individualisé à proximité du domicile et aussi par le travail de mutualisation et de réseau ;

Adapter l'IME de Valençay à ses nouvelles missions : plateau technique, CFAS, prise en charge de jeunes dans de nouveaux dispositifs, construction d'un nouvel internat... ;

Construire une cuisine centrale AD PEP36 sur le site de l'IME pour assurer une restauration de qualité dans les différents établissements et services ;

Améliorer les conditions de sécurité, de confort des ouvriers, les conditions de travail de tous et poursuivre l'amélioration du bâti des ESAT ;

Améliorer l'accueil des enfants et adolescents et les conditions de travail, regrouper à Valençay, dans la maison médicale, les antennes du CAMSEP, de CMPP et du SESSAD ;

Finaliser les engagements pris dans le CPOM 2015-2019 ;

Mettre en place les outils nécessaires au suivi des évolutions budgétaires ;

# Les engagements

## Individualiser les parcours

Mettre en œuvre des processus effectifs de travail en réseau, de mutualisation des établissements et des services pour apporter des réponses aux besoins et attentes des usagers dans le cadre d'une plateforme de proximité ;

Mettre en réflexion toutes les parties prenantes dans la déclinaison du projet ;

Engager régulièrement une évaluation des conditions de travail visant à leur amélioration ;

Répondre aux appels à projets favorisant les parcours individualisés.

## **Affirmer la politique d'évaluation, de certification et de gestion des risques**

- Réaliser l'intégralité des adaptations d'accessibilité de nos locaux d'intervention ;
- Actualiser nos outils d'évaluation interne en les connectant aux plans d'action ;
- Intégrer la notion de risques à tous les niveaux de l'organisation ;
- Mettre en place une fonction identifiée de référent CNIL associatif ;
- Consolider la politique de prévention des risques psycho-sociaux ;

## **Innover dans nos pratiques**

- Constituer et réunir une cellule de veille prospective ;
- Insérer ou prévoir un programme de recherche ou de réflexion collective dans chaque dispositif ;
- Faire de la communication interne un outil de la réussite du projet associatif.

# Les actions solidaires

Organiser des opérations de recueil de fonds pour la Caisse de Solidarité ;

Exercer en permanence la solidarité avec les usagers par des actions d'aide matérielle ou financière sur des fonds collectés ;

Amplifier la lutte contre l'illettrisme que mène le CRIA ;

Lutter, avec le CRIA, contre la fracture numérique, symbole de l'exclusion d'une partie de la société.



# Historique de l'AD PEP 36

L'historique de l'Association met en évidence sa fidélité à ses principes fondateurs. Toutes les actions entreprises s'inscrivent dans les missions qu'elle s'est donnée.

**1916** Naissance des PEP (Pupilles de l'Ecole Publique) le 12 mars 1916, pendant la guerre de 1914-1918, pour venir en aide aux orphelins de guerre de l'Ecole Publique.

## ***Aides matérielles et morales***

**1927** Refondation sous le nom O.P.E.P. (Œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique) dont le but est d'apporter l'assistance matérielle et morale aux élèves de l'Enseignement Public. [Cette forme de solidarité est encore présente à ce jour : secours d'urgence, prêts solidarité, bourses, aides aux victimes de catastrophes naturelles, etc..].

**1975** Nouvelle dénomination : l'O.P.E.P. devient l'AD PEP36 : l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement public de l'Indre.

## ***Séjours éducatifs et pédagogiques***

**1969** Premières « classes transplantées » à la mer et à la montagne.

En complémentarité de l'Education Nationale et en partenariat avec les enseignants concernés, l'AD PEP 36 offre le support logistique et l'aide éducative à cette composante essentielle de l'action pédagogique.

**1971** Développement du secteur « classes de découverte » appelé maintenant D.E.L : (domaine Education et loisirs) organisation de classes nature, patrimoniales, culturelles. Aide au départ en vacances par le réseau PEP. Ces activités se poursuivront jusqu'en 2015.

## ***Accompagnement de l'Enfant et de sa Famille***

S'appuyant sur le principe constitutionnel « La scolarisation est un droit pour tout enfant » et la Charte du Luxembourg « L'Ecole pour tous et pour chacun », **l'AD PEP 36** innove dans le domaine de l'accompagnement scolaire des enfants malades, handicapés ou en difficultés. Cette démarche éducative et intégrative par ses formes adaptées aux besoins spécifiques de chacun, vise à alléger le handicap généré par la maladie ou la déficience et les incapacités qui l'accompagnent.

**1992** Création du S.A.P.A.D. (Service d'aide pédagogique à domicile) : Assistance pédagogique aux jeunes malades ou accidentés assurée par des enseignants.

**2001** Création du S.A.V.S. (Service d'Auxiliaires de vie scolaire) : Accompagnement individuel par une auxiliaire de vie scolaire, d'enfants en situation de handicap inscrits en milieu scolaire ordinaire. L'activité de ce service a cessé en 2006 après que l'Education Nationale ait repris en régie cette forme d'accompagnement des élèves handicapés.

**2004** Réalisation d'un atelier pour les familles et enfants nouveaux arrivants et non francophones : soutien à l'apprentissage du français.

### ***Education – Soins – Formation***

L'AD PEP36 contribue, dans le cadre des missions publiques qui lui sont confiées, à l'éducation, aux soins, à la formation, à l'accompagnement des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté sociale ou en situation de handicap favorisant l'intégration scolaire et l'insertion sociale et professionnelle.

A partir de 1967, l'AD PEP36 crée, administre et gère divers établissements et services sociaux et médico-sociaux, organise toute activité concourant à la réalisation de ses buts.

**1967** Création du 1<sup>er</sup> établissement médico-social géré par l'ADPEP 36 : le **C.M.P.P.** (Centre Médico-Psycho Pédagogique) : Service de cures ambulatoires pour les jeunes de 6 à 18 ans.

**1970** Ouverture de l'I.M.E. Chantemerle (Institut Médico-Educatif) à Valençay

**1978** Création du C.A.M.S.E.P. (Centre d'Action Médico-Socio Educative Précoce) : Service de cures ambulatoires pour les enfants de la naissance à 6 ans.

**1981** Ouverture du C.A.T. (Centre d'aide par le travail) et du Foyer d'hébergement à Valençay complété par un Foyer occupationnel à Luçay-le-Mâle en 1990

**1982** Création de l'E.M.E. (Externat Médico-Educatif) annexe de l'I.M.E. à Châteauroux

**1993** Création du S.E.S.S.A.D. (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) rattaché administrativement à l'I.M.E.

D'autres dispositifs innovants voient le jour dans le secteur des adultes :

**1991** le S.A.I.S.P.A.D. (Service d'aide à l'intégration sociale et professionnelle des adultes en difficulté).

**1997** la M.A.T.A.H.D.I. (Maison d'accueil temporaire pour adultes handicapés en difficulté d'insertion).

**1996** le S.A.V.D. (Service de vie à domicile) devenu le S.A.V.S. (service d'accompagnement à la vie sociale)

**2004** le S.A.A.F. (Service d'accompagnements aux accueillants familiaux).

Tous ces établissements et services, pour être au plus près des usagers et de leur environnement, implantent des sites et antennes dans les principaux cantons du Nord-Est du département (Issoudun - La Châtre Levroux - Valençay - Luçay-le-Mâle)

**2008** le C.R.I.A 36 (Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme de l'Indre)

**2010** l'E.S.A.T hors les murs par transformation du S.A.I.S.P.A.D.

# L'AD PEP dans l'Indre

## 14 Etablissements et services

### L'Accompagnement Social

Foyer d'hébergement sur ses 4 antennes à Issoudun, La Châtre, Levroux et Valençay

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale à Châteauroux, Issoudun, La Châtre, Levroux et Valençay

Service d'Aide aux Accueillants Familiaux

Maison d'Accueil Temporaire pour Travailleurs Handicapés en Difficulté d'Insertion

Foyer d'Accueil Occupationnel de La Châtre et Luçay-le-Mâle

### Le Travail

Etablissement et service d'Aide par le Travail à Issoudun, La Châtre, Levroux et Valençay

Etablissement et service d'Aide par le Travail Hors les Murs

### Les enfants

Centre d'Action Médico-Socio-éducatif Précoce à Châteauroux, Issoudun, La Châtre et Valençay

Centre Médico-Psycho Pédagogique à Châteauroux, Issoudun, La Châtre et Valençay

Externat Médico-Educatif de Châteauroux et Issoudun

Institut Médico-Educatif et le CFAS de Valençay

Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile à Châteauroux, Issoudun, La Châtre et Valençay

### La Vie Associative

Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme CRIA 36

Service d'Assistance Pédagogique à Domicile SAPAD 36



#### L'AD PEP36

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Indre

21 rue du 11 novembre 1918 - 36000 CHATEAUROUX

Tél : 02 54 34 56 24 - Fax : 02 54 07 22 72 - E-mail : siege@adpep36.fr